

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 €... Assurances d'Assistance France Assurances

- 1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :
- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 euros.
- Cette somme est portée à 40 000 000 euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
M GIROUX OLIVIER
1 RUE DES ETANGS
77410 VILLEVAUDE
N°SIREN/SIRET : 40055003400013
Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000004771529404 pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre contrat Construction BATTISSUR
 Vos références 0000004771529404
 Client 0391820304

Date du courrier 09 décembre 2022

Votre agent général EIRL PAUL ANDRE TORRAS
63 RUE JEAN JAURES
BP 13
77411 CLAYE SOUILLY CEDEX
N° ORIAS 07 011 609 (PAUL ANDRE TORRAS)
Site ORIAS www.orias.fr

M GIROUX OLIVIER
1 RUE DES ETANGS
77410 VILLEVAUDE

